

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
NUMÉROS LAS-0014-7 ET 2098-LAS-164**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté les règlements suivants :

LAS-0014-7 Règlement amendant le règlement LAS-0014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à ajouter des parties de territoire, des types de travaux et à préciser les exigences en matière de perspective.

2098-LAS-164 Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 afin d'ajouter des dispositions spéciales applicables aux résidences pour aînés.

Ces règlements sont entrés en vigueur respectivement le 13 mars et le 14 mars 2012, dates auxquelles les certificats de conformité ont été délivrés par le Greffier de la Ville de Montréal.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 22 mars 2012.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAWS
NOS. LAS-0014-7 AND 2098-LAS-164**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted the following bylaws:

LAS-0014-7 Bylaw Amending Bylaw LAS-0014 Concerning Plans for Construction and Architectural Integration to Add certain Parts of the Territory, Types of works and to Specify Requirements with Regard to Perspective.

2098-LAS-164 Bylaw Amending Zoning Bylaw 2098 in Order to Add Special Provisions Applicable to Seniors Residences.

Those bylaws have taken respectively effect on March 13 and March 14, 2012, dates that the certificates of conformity were delivered by the Greffier of the Ville de Montréal.

Those bylaws may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55 Dupras Avenue, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on March 22, 2012.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement